Les Chaussures Dolly 20 rue de Lannoy ROUBAIX Représentent la PERFECTION et la MODE

70e Année. – N° 156. Le numéro : 25 centimes. JEUDI 4 JUIN 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et Limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 — France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 — Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Les Chaussures Dolly 20 rue de Lannoy ROUBAIX Représentent la PERFECTION et la MODE

BILLET PARISIEN

Les socialistes contre le scrutin d'arrondissement

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 3 JUIN (Minuit).

En s'opposant au rétablissement du scrutin d'arrondissement, les socialistes ne sacrifient pas seulement à l'idéologie de leur parti; leur tactique n'est pas désintéressée. La vérité, c'est qu'ils n'ignorent pas que le mode de scrutin actuel — qu'ils préfèrent quoi qu'ils en disent à la proportionnelle intégrale — les avantage plus que tout autre. Avec le retour au scrutin d'arrondissement, les radicaux leur reprendront des sièges; avec le maintien du « statu quo », ils espèrent qu'ils gagneront encore sur ces derniers.

Mais ils font un autre calcul : ils savent que le Cartel des gauches est ébranlé; ils voient que le Cabinet Painlevé, poussé par la double nécessité financière et extérieure, s'achemine vers une politique de conciliation nationale et, par conséquent, repousse les mesures socialistes incompatibles avec cette politique; voilà une situation qui les inquiète. Aussi, travaillent-ils en sourdine à jeter bas le ministère.

Seulement, du jour où le scrutin d'arrondissement aura été rétabli, l'entreprise leur sera beaucoup plus difficile. Les radicaux-socialistes, dès lors affranchis des comités mixtes dont dépend leur élection avec le scrutin actuel, retrouveront leur liberté de mouvement qui se manifestera pour commencer par une plus grande indépendance à l'égard des socialistes; ils pourront écouter la voix de leur patriotisme ou simplement de leur bon sens sans courir les représailles de MM. Blum et Renaudel, eux-mêmes tenus en lisière par M. Cachin et la bande communiste.

Le plan socialiste est donc de faire échec au scrutin d'arrondissement pour mener à bonne fin l'offensive contre le Cabinet Painlevé. Sans doute, ne sont-ils pas sans savoir qu'un second ministère Herriot serait bien vite renversé par le Sénat, à la suite de quoi il n'y aurait qu'à dissoudre la Chambre; mais cette éventualité ne les effraie pas pour autant, comme nous l'avons dit, que le mode de votation ne sera pas changé.

Il y va de l'intérêt de tous les partis — à l'exception des communistes et des socialistes — que la manœuvre de ces derniers soit déjouée.

R...

LES CHANGES

	Mardi	Mercredi
Livre....	98 15	97.95
Dollar ...	20.18	20.17
Belgique.	97 90	97.225

Un appel à l'opinion et à la presse pour suggérer des économies

Paris, 3 juin. — La Commission des Economies de la Chambre s'est réunie, aujourd'hui, pour examiner différentes économies à réaliser dans les services publics.

Elle a décidé de faire appel à la Presse et à l'opinion, en leur demandant de bien vouloir lui suggérer les nouvelles économies que la situation financière du pays rend particulièrement urgentes.

Ces communications devront être adressées à la Commission des Economies de la Chambre des députés.

AU MAROC

Les opérations françaises

Rabat, 3 juin. — **A l'Ouest** les dissidents Zhouns pénétrant dans notre zone ont tenté le 2 juin un coup de main analogue à celui précédemment signalé. Ils ont brûlé quelques maisons et se sont repliés devant la ferme attitude de nos partisans groupés autour des détachements de nos troupes.

La relève des troupes des postes au Nord de ce secteur s'est effectuée sans incident, pendant la journée du 2 juin.

Plus à l'Est, une opération vivement menée avec l'appui de l'artillerie a permis un large ravitaillement en eau du poste des Beni-Derkoul. Aucune perte de notre côté.

Au Centre des contingents ennemis importants ont été repérés dans la région de Touanat et de Bab Ouender. Une attaque dissidente contre nos troupes, campées à Gara des Mezziat a échoué complètement.

On signale dans la partie occidentale de ce secteur un mouvement général des détachemens ennemis vers le Nord. Il semble qu'il s'agisse simplement d'un transfert de forces vers d'autres points du front.

A l'Est la situation est calme. La propagande ennemie s'accentue parmi toutes les populatoins en bordure de la zone dissidente. *Quelques rassemblements ennemis sont signalés aux abords de Gueraouaou.*

PLUSIEURS CAIDS DECORES DE LA LEGION D'HONNEUR

Au cours de sa visite du front du secteur, le maréchal Lyautey a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur aux caïds Medbout, des Ghezzaia et Ahmed Ould Aissa des Metalsa, qui ont participé, personnellement, à nos opérations, à la tête de leurs contingents, manifestant un courage et un dévouement dignes des plus grands éloges.

Cette cérémonie a produit la meilleure impression parmi les indigènes.

LE DIRECTOIRE PREPARERAIT UNE IMPORTANTE OFFENSIVE

Le général Primo de Rivera, au cours d'une réception d'une délégation d'officiers de la garnison de Barcelone, a confirmé la nouvelle d'une prochaine offensive espagnole contre Abd-el-Krim. «Nous allons taper dur», a-t-il dit.

Cette opération, à laquelle prendront part des forces de terre, de mer et de l'air, aurait lieu durant la deuxième quinzaine de juin. On escompte une rapide et brillante victoire et pouvoir promener le drapeau espagnol à Anoucl et Axdir.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la propriété commerciale

Paris, 3 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

La Propriété commerciale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à la propriété commerciale. Le Président donne une nouvelle lecture de l'article 1er, qui a été adopté et est ainsi conçu:

« Le renouvellement des baux à loyer, des locaux et immeubles ou spectacles depuis au moins deux années ou fonds de commerce ou d'industrie, est régi par les règles ci-après. » (Les règles ci-après sont les articles 2 et 3.)

Répondant à M. Renaudel, le rapporteur déclare que les vétérinaires ne bénéficieront pas de la loi en tant que profession libérale, mais ils pourront se réclamer de la loi s'ils ont une clientèle comme n'importe quel commerçant. Le rapporteur répondant à M. Crespel, dit que les banquiers-changeurs bénéficieront de la loi. L'art. 1er est adopté.

La Chambre adopte l'art. 2. La demande de renouvellement de bail devra être adressée au moins 18 mois avant l'expiration du bail; faute d'accord, les deux parties comparaîtront devant le président du tribunal civil en vue de conciliation.

Les quatre premiers paragraphes de l'art. 3 sont adoptés; le 5e paragraphe est également adopté avec une légère modification de forme proposée par M. Canivet (Calvados). Les 6e et 7e paragraphes sont adoptés, après rejet d'un amendement de M. Lefas.

Sur le paragraphe 8 de l'art. 3:

« En cas de désaccord entre les arbitres, l'affaire reviendra, à la requête de la partie la plus diligente, devant le Président du tribunal pour être statuée par lui après avoir conféré avec les arbitres et entendu les parties, lesquelles pourront se faire représenter ou assister par un avoué ou part un avocat régulièrement inscrits, dispensé de procuration. L'ordonnance devra être motivée, appel pourra en être relevé dans les quinze jours de la signification, etc. ».

Une longue controverse juridique s'engage entre MM. Saget, Raynaldy et la Commission.

Cette dernière demande l'adoption de son texte, tandis que MM. Raynaldy et Saget voudraient, au contraire, que le président du tribunal puisse, en cas de difficultés ou même si l'une des parties le réclame, ordonner une expertise.

M. DE LA FERRONNAYS REVIENT A LA CHAMBRE

A ce moment, M. de la Ferronnays, député de la Loire-Inférieure, qui avait été exclu pour 30 séances, à la suite d'un incident très violent qu'il avait provoqué au cours d'une intervention de M. Herriot, à propos de l'ambassade du Vatican, rentre dans la salle des séances. Il est accueilli par les applaudissements de ses collègues de droite.

Après des interventions de M. Cautru et quelques interventions de MM. Saget et Puech, le paragraphe est adopté avec un amendement de M. Saget, qui stipule qu'en cas de difficultés particulières, le président pourra décider une expertise.

UN INCIDENT

M. de Moro-Giafferi combat un amendement de M. Cautry; mais il estime que le texte de la Commission, sous le paragraphe 11, a besoin d'être complété.

M. Cautry intervient à nouveau pour expliquer la portée de ce texte.

A cet instant, un commerçant, qui est dans les tribunes, proteste violemment contre le texte de la Commission. L'intervention de cet interrupteur non parlementaire, provoque un instant de stupéfaction de la part des députés. Ceux-ci s'indignent bien vite, parce que le président, ayant donné l'ordre d'expulser le perturbateur, plusieurs autres commerçants prennent fait et cause pour lui: l'un d'eux allant jusqu'à crier: « Nous aurons la loi par la force ».

M. Bouchonnet, chef des huissiers, est obligé de venir lui-même prendre par l'épaule, le premier manifestant, pour le faire partir; les autres partent d'eux-mêmes, tandis que le président déclare que les manifestations ne peuvent être tolérées ailleurs que dans la rue, et que M. de Moro-Giafferri proclame, aux applaudissements de ses collègues, que la Chambre ne se laissera intimider par aucune manifestation.

La discussion juridique se poursuit dans le calme.

La Chambre repousse, à mains levées, la première partie de l'amendement Cautru, mais la Commission accepte, et la Chambre vote un paragraphe de cet amendement semblable à l'amendement de M. Frédéric Brunet et soutenu par M. de Moro-Giafferri: « La révision *en cours de bail, ne pourra porter que sur le* prix, sans tenir compte des offres des tiers ».

L'ensemble de l'article 3 est adopté.

Le Président *donne lecture de l'article 4*, qui est aussi adopté:

« Si le bailleur refuse de renouveler le bail, ou s'il refuse le *renouvellement aux conditions* proclamées par les articles précédents, et si les motifs allégués par lui ne sont pas jugés graves et légitimes à l'encontre du locataire sortant, celui-ci aura droit à une indemnité en rapport avec le préjudice causé par le défaut de renouvellement, etc., etc. »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

L'INTERPELLATION DE M. OUTREY

M. Briand demande l'ajournement de la fixation de la date de l'interpellation de M. Outrey sur le monument élevé à Canton au révolutionnaire Merlin, parce que les conversations ont lieu avec le gouvernement chinois.

M. Outrey accepte l'ajournement.

La séance est levée à 18 h. 25.

M. Bonnefous. — Et le scrutin d'arrondissement?

M. Bouilloux-Lafont. — Je ne suis saisi de rien. (Rires au centre et à droite).

Séance jeudi 15 heures.

LE MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE

Une arrestation dans la Savoie

Chambéry, 3 juin. — On a arrêté à La Rochette, pour propagande antimilitariste et apposition de placards encourageant les soldats à la désobéissance, le nommé Camille Villard, 31 ans, qui a été écroué à la maison d'arrêt.

De nombreux communistes ont été arrêtés et incarcérés à Sofia

Sofia, 3 juin. — Des perquisitions ont eu lieu dans toutes les maisons de Sofia. La circulation a été suspendue de 8 h. à 18 h. De nombreuses arrestations ont été effectuées.

Le motif de cette vaste opération est le désir d'en finir une bonne fois avec les membres de la conspiration communiste qui sont encore cachés dans la capitale.

On a arrêté, dormant dans un champ de blé au bord de la rivière Isker, à 3 kilomètres de Sofia, Tvan Christoff, chef de la bande qui attaqua le roi Boris le 14 avril dernier dans le défilé d'Arabs-Konak.

LA MANIFESTATION DU SOUVENIR DU "NORD-TOURISTE", A ROUBAIX

On sait que, lundi matin, les membres du *Nord Touriste* se sont rendus au cimetière de Roubaix pour rendre hommage à la mémoire de leurs camarades disparus. Notre photogravure représente M. le docteur Butruille, le vaillant président du *Nord Touriste*, prononçant un discours sur la tombe de M. Debril, ancien président de la *Fanfare du Nord Touriste*.

Les impressions du Cardinal Mercier à Rome

Rome, 3 juin. — Un correspondant de l'« Echo de Paris » est allé présenter ses hommages au cardinal Mercier, archevêque de Malines, et lui demander quelques im-

LE CARDINAL MERCIER
archevêque de Malines

pressions sur les grandioses cérémonies qui viennent de se dérouler à Saint-Pierre.

— Je suis venu, sachez-le bien, a-t-il dit, expressément pour le curé d'Ars, et j'ai avancé mon voyage de huit jours pour assister aussi à la canonisation de la Mère Barat. Ah! ceux qui ont eu le bonheur de pouvoir contempler ces magnifiques cérémonies, où se pressaient partout des milliers et des milliers de pèlerins, devant une assemblée imposante de princes, de prélats et des représentants de toutes les nations, ne l'oublieront jamais. Ces fêtes ont été une affirmation grandiose de l'universalité du catholicisme, un spectacle vraiment édifiant et réconfortant.

Mais il faut bien dire que la figure du curé d'Ars, vrai modèle de sainteté et de vertus chrétiennes, précisément par le côté humain de son existence, était destinée à provoquer un grand enthousiasme dans les masses populaires. *L'émouvante spontanéité* avec laquelle tous les peuples sont accourus n'est-elle pas aussi une admirable réponse à tous ceux qui mettent en doute la profondeur du sentiment catholique dans tous les pays?

Vous connaissez mes sentiments à l'égard de la France, a ajouté le cardinal Mercier. Pendant mon court séjour, je me suis rendu trois fois à l'église nationale. Ma dernière visite a encore été pour Saint-Louis-des-Français, où je viens de donner la bénédiction à vos pèlerins à l'occasion du premier « Triduum » en l'honneur du curé d'Ars.

Les heures passées au milieu de ces bons pèlerins de France demeureront pour moi un souvenir très doux. Et, voyez-vous, a ajouté le bon cardinal en insistant, ceux qui se sont trouvés ces jours-ci à Rome auront dû se convaincre de la grande place qu'occupe la France chrétienne dans la Ville Eternelle.

Dans un accès de folie une mère égorge ses deux fillettes incendie son logement et s'ouvre la gorge

Agen, 3 juin. — Un effrayant drame de famille a mis en émoi les paisibles habitants de la rue Lepelletier.

Mme Blanche Teyssier, ménagère très estimée, qui vivait depuis longtemps avec un employé de la gare, dont elle avait eu deux fillettes, respectivement âgées de 8 et 5 ans, leur a tranché la gorge à coups de rasoir.

Elle mit ensuite le feu à l'appartement; puis, descendant au rez-de-chaussée, elle se porta également un coup de rasoir au cou.

Son ami avait quitté le domicile quelques instants auparavant pour se rendre à son travail.

Transportée à l'hôpital, la malheureuse mère, — dont on attribue l'acte tragique à un accès de folie, car elle présentait depuis plusieurs jours des signes de troubles mentaux, — est décédée quelques minutes après son transfert.

Les projets du gouvernement

L'ATTITUDE DU GROUPE SOCIALISTE

Les P.T.T.

Paris 3 juin. — Le groupe socialiste unifié, après examen de la question des traitements du personnel des P.T.T., a chargé ses représentants à la Commission des finances d'insister pour le rétablissement pur et simple des textes votés par la Chambre et que le Sénat a modifiés.

La réforme électorale

En ce qui concerne la question de la réforme électorale, il a décidé de s'en tenir à la décision du congrès de Grenoble en faveur d'une représentation proportionnelle juste et loyale et de demander que la discussion soit reportée à la rentrée d'octobre, d'autres problèmes plus urgents étant à l'ordre du jour.

Les mesures fiscales

Le groupe a finalement émis un certain nombre de critiques contre les nouvelles dispositions fiscales présentées par le ministre des Finances.

M. Vincent-Auriol aura prochainement une entrevue à ce sujet avec le président du Conseil.

A L'UNION REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE

Le groupe de l'Union républicaine démocratique demeure partisan de la représentation proportionnelle intégrale et paraît décidé à s'opposer à la discussion immédiate de tout projet portant rétablissement du scrutin d'arrondissement tout au moins tant que la péréquation des circonscriptions n'aura été réalisée.

A LA GAUCHE REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE

De son côté, le groupe de la Gauche républicaine démocratique s'est montré partisan de mettre la Chambre en mesure de se prononcer par un vote de principe sur l'opportunité de la discussion de la réforme électorale.

LE PROJET DE TAXE SUR LES RÉUNIONS SPORTIVES

Paris, 3 juin. — Le groupe de l'éducation physique et des Sports s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Henry Paté.

Il a examiné les répercussions qu'aurait sur l'existence des sociétés sportives, l'établissement des taxes prévues par le projet de loi, ayant pour objet d'assurer le plein équilibre budgétaire, au moyen de nouvelles ressources fiscales. Et il a résolu de demander instamment au ministre des Finances le maintien de l'article 93 (premier paragraphe) de la loi du 25 juin 1920, qui exonère de la taxe sur les spectacles les représentations organisées au profit exclusif des fédérations et des sociétés, dont les recettes sont réservées à leur seule fonctionnement.

M. HENRY PATHÉ

L'anniversaire du roi d'Angleterre

Echange de télégrammes

Paris, 3 juin. — A l'occasion de l'anniversaire du roi d'Angleterre, le Président de la République lui a fait parvenir un télégramme, lui adressant ses plus cordiales félicitations avec les vœux qu'il forme pour son bonheur personnel et celui de la famille royale.

Le Souverain lui a adressé un télégramme de remerciements.

Un déjeuner au restaurant britannique des Arts décoratifs

Paris, 3 juin. — Un déjeuner a eu lieu, aujourd'hui, au restaurant britannique de l'exposition des Arts décoratifs, sous la présidence du prince Arthur de Connaught, à l'occasion du 60e anniversaire du roi d'Angleterre.

Au dessert, après avoir porté des toasts au roi et au président de la République, le prince de Connaught s'est félicité d'assister à la première grande exposition organisée depuis la guerre.

L'amiral Sir L. Heaton Ellis a remercié le prince au nom des Anciens combattants britanniques du souvenir ému qu'il avait donné à ceux-ci. Une visite au pavillon britannique a suivi ce déjeuner.

Une musique écossaise à Paris

Paris, 3 juin. — La musique du 2e cameron highlanders qui est arrivée à Paris, pour participer aux fêtes qui marquent le 60e anniversaire du roi George V, s'est rendue cet après-midi, escortée de la musique du 5e rég. d'inf., à l'exposition des Arts décoratifs où elle a été reçue au grand palais par le prince Arthur de Connaught; les cornemuses écossaises ont joué plusieurs airs nationaux, en présence du prince et de nombreuses personnalités de la colonie anglaise à Paris.

A la tombe du Soldat inconnu

La musique du royal cameron highlanders s'est également rendue, cet après-midi, à 14 h., à l'Arc de Triomphe de l'Etoile où elle a déposé sur la tombe du Soldat inconnu, une superbe gerbe de roses.

LES PRESTATIONS EN NATURE

Le programme de M. Jammy Schmidt sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées pour l'achèvement des travaux de reconstruction

On sait que 27 milliards sont encore nécessaires pour achever l'œuvre de reconstitution des R. L. M. Jammy Schmidt, sous-secrétaire d'Etat aux R. L., vient d'exposer son programme relatif à cette question à un de nos confrères parisiens qui l'avait interrogé à ce sujet.

Je suis disposé, a dit le ministre, à faciliter le plus possible l'emploi des prestations en nature, mais en tenant compte de la production de nos industries nationales qui ne doivent, en aucun cas, être mises en mauvaise posture par le fonctionnement de ces prestations.

Je comprends qu'il faille accepter de l'Allemagne tous les paiements qu'elle offre, dès l'instant qu'ils demeurent dans le cadre des traités et ne diminuent en rien notre créance, mais il faut se garder avant tout de porter atteinte à l'industrie française.

Actuellement, les sinistrés eux-mêmes, isolément ou groupés, peuvent obtenir des prestations en nature, mais il est des groupements d'entrepreneurs, créanciers des sinistrés, qui sont en voie de constitution, et qui vont se charger de nous passer des commandes.

De même que pour la révision des dossiers soumis aux Comités de préconciliation, je suis décidé, pour les prestations, à agir avec la dernière énergie contre les fraudeurs et les spéculateurs. Dans l'intérêt du Trésor, dans l'intérêt des sinistrés honnêtes et de bonne foi qui forment l'immense majorité des indemnitaires de dommages, je veillerai à ce que ces groupements d'entrepreneurs soient régulièrement constitués et que le mercantilisme en soit banni. Il ne faut pas, en effet, que, sous prétexte d'obtenir de l'Allemagne des paiements en nature, la spéculation puisse trouver, au détriment des intérêts de nos sinistrés, une source de profits illicites.

C'est pourquoi les groupements précités ne pourront passer de commande qu'autant qu'ils en auront reçu l'autorisation de l'Administration et les préfets ont déjà reçu des instructions que je vais confirmer d'ailleurs, pour que leur visa ne soit délivré qu'en prenant toutes les garanties possibles dans ce but.

LE BARBIER DU ROI D'ANGLETERRE LAISSE, A SA MORT, UNE FORTUNE DE CINQ MILLIONS

Londres, 3 juin. — Le métier de barbier du roi fait son homme.

C'est ce que prouve le testament de M. Charles Jaschke, qui eut l'honneur, pendant de longues années, de tailler la barbe à Edouard VII, puis à George V — du temps que ce dernier était prince de Galles.

M. Jaschke laisse, en effet, une fortune de près de 52.000 livres sterling, ce qui, au taux du change, fait environ cinq millions de francs.

Un assassin découpe sa victime en morceaux et les disperse dans un bois

ARRÊTÉ, IL AURAIT FAIT DES AVEUX

Mulhouse, 3 juin. — Une femme de 39 ans, Mlle Cécile Harnist, a été assassinée pendant son travail aux champs. Son meurtrier, dépeçant sur place sa victime, en dispersa les débris dans les bois environnants.

Mlle Cécile Harnist, la victime, était une femme vigoureuse. Elle n'avait jamais voulu se marier et restait avec ses parents, petits cultivateurs d'Eschentzwiller.

La gendarmerie et le Parquet de Mulhouse aussitôt prévenus, commencèrent leur enquête. Cécile Harnist avait une conduite irréprochable; elle n'avait pas d'ennemis. Le meurtrier avait fait preuve d'une adresse remarquable, dénotant l'habitude du découpage de la viande. Bientôt les soupçons se portèrent sur un habitant de la commune, à réputation douteuse.

L'individu aurait été vu dans les parages où était la victime; il aurait été chercher du bois avec une serpe et une brouette dans la forêt de Bombach, non loin de l'endroit où fut trouvé le corps mutilé.

L'assassin aurait passé des aveux

Mulhouse, 3 juin. — L'assassin présumé de Mlle Harnist a fait des aveux. Le juge d'instruction s'est immédiatement transporté, avec lui, sur les lieux, pour procéder à la reconstitution du crime.

LES EMEUTES de Shanghaï

A la concession française toutes les précautions sont prises

Shanghaï, 3 juin. — D'après le représentant de la France à Shanghaï, la grève s'étendrait probablement à la concession française où quelques boutiques sont déjà fermées. Toutes les précautions sont prises pour le ravitaillement de la concession et de la légation, mais on ne mobilisera les forces disponibles qu'en cas de nécessité, afin de ne pas provoquer d'incident.

Cinq cents matelots américains, français et italiens débarquent

Shanghaï, 3 juin. — Cinq cents marins américains, français et italiens ont débarqué pour soutenir la police et maintenir l'ordre. On attend les détachements anglais et japonais demain.

Trois étrangers ont été blessés hier. De nombreux Chinois également. On a fait deux cents prisonniers chinois. De nombreuses proclamations ont été affichées prêchant la violence contre les étrangers, spécialement contre les Anglais et les Japonais. Beaucoup de ces derniers ont été assaillis.

Les émeutiers font feu sur les Américains

Shanghaï, 3 juin. — On apprend que sept émeutiers ont ouvert le feu sur des troupes américaines qui passaient dans la rue. D'autres émeutiers, postés sur le toit d'un garage voisin, ont fait feu sur les troupes, puis les assaillants se sont mêlés à la foule et ont disparu.

On croit qu'ils se sont échappés par un tunnel percé sous la rue.

La situation dans la concession internationale est légèrement plus tendue. Les marchés aux vivres et les magasins chinois sont fermés. Les émeutiers attaquent et terrorisent les Chinois restés au service des étrangers.

M. Viollette à Alger

LES RECEPTIONS DU GOUVERNEUR GENERAL

Alger, 3 juin. — Ce matin, dans le salon rouge du Palais d'été, M. Viollette, gouverneur général, a reçu les autorités, les corps constitués, les représentants des armées de terre et de mer, etc.

Aux clergés catholique, protestant et israélite, le gouverneur a indiqué que rien ne serait fait pour porter atteinte à leur com-

M. VIOLLETTE
gouverneur général de l'Algérie

plète indépendance et aux droits de la conscience.

Mgr Leynaud, archevêque d'Alger, qui a présenté le clergé de son diocèse, a assuré le gouverneur que le clergé algérien était tout entier attaché à la France et à la République, et a assuré M. Viollette de l'étroite collaboration de ce clergé à la mission du gouverneur général.

M. Viollette a remercié l'archevêque des assurances qu'il venait de lui donner, déclarant de son côté que nul acte de son gouvernement n'irait à l'encontre d'une tolérance totale et de la liberté de conscience.

L'AGITATION DANS LES P.T.T.

Les entrevues des délégués des employés avec les ministres

Paris, 3 juin. — M. Chaumet a reçu ce matin une délégation de la Fédération postale qui est venue lui remettre les réclamations du personnel postier à la suite du rejet par le Sénat de l'article 127 de la loi de finances (révision des traitements des fonctionnaires).

Le ministre a promis aux délégués d'examiner attentivement cette question, tout en leur faisant remarquer qu'elle relevait exclusivement du Parlement.

La délégation s'est ensuite rendue à la présidence du Conseil où elle a été reçue par M. G. Bonnet, sous-secrétaire d'Etat.

Les délégués ont demandé si le projet de M. Caillaux, tendant à substituer l'impôt à l'emprunt qui devait servir à l'amélioration du matériel des P.T.T. aurait une répercussion sur l'autonomie de cette administration.

Le sous-secrétaire d'Etat a donné à la délégation tous les apaisements nécessaires sur ce point.

En ce qui concerne l'article 127, M. Georges Bonnet a indiqué à la délégation qu'à son avis une entente pourrait intervenir assez facilement.

A la suite de cet échange de vues, les délégués ont assuré au sous-secrétaire d'Etat que le mouvement actuel ne se prolongerait pas. Enfin, il a été convenu que M. Painlevé recevrait prochainement, en présence de M. Bonnet, les représentants de la Fédération postale.